

14ème législature

Question N° : 97307	De M. Patrick Vignal (Socialiste, écologiste et républicain - Hérault)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées et lutte contre l'exclusion		Ministère attributaire > Transports
Rubrique >handicapés	Tête d'analyse >aveugles et malvoyants	Analyse > espace public. adaptation. perspectives.
Question publiée au JO le : 05/07/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Patrick Vignal appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion sur l'accessibilité à la voirie et au transport pour les personnes aveugles et malvoyantes. Cet enjeu concerne une part importante de la population : en France, l'INPES estime ainsi à 207 000 le nombre de personnes concernées par une cécité ou une malvoyance profonde tandis que le nombre d'individus touchés par une malvoyance « moyenne » et « légère », souvent difficilement correctible, s'élèverait à plus d'un million de personnes. Si de nombreuses mesures ont été prises ces dernières années afin de rendre ces individus plus autonomes dans leurs déplacements, les associations concernées attendent encore un certain nombre de changements, parmi lesquelles l'harmonisation des normes en termes de voirie, ou l'amélioration de l'environnement sonore, dans les rues, sur les quais, et dans les couloirs. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en place en termes d'aménagement d'espace public qui peut apparaître hostile aux personnes aveugles et malvoyantes.